

FICHE 18 : BILAN D'ÉVOLUTION



Cette fiche, concernant le bilan d'évolution périodique, est en lien direct avec la fiche 10 évoquant l'intérêt de situer le jeune par rapport aux compétences attendues. Ce processus doit être poursuivi tout au long de l'évolution du jeune dans le milieu d'accueil. Ainsi, le jeune et le tuteur qui l'accompagne dans ce parcours mettent ensemble en place un bilan d'évolution régulier, afin de pouvoir ajuster respectivement leurs pratiques.

Réaliser un bilan d'évolution se réfère principalement à **deux missions du tuteur**, à savoir : **assurer l'évaluation formative et faciliter l'auto-évaluation** (cf. François, Noël, Pirard & Camus, 2014).

Assurer l'évaluation formative (et non sommative !)

Ici encore, le tuteur doit être conscient des limites de son rôle. Tandis que la direction est responsable de l'évaluation sommative (vérification des acquis visés par la formation), le tuteur est en charge de l'évaluation formative du jeune. Cette dernière vise une régulation continue des apprentissages à partir des difficultés du jeune et de ses progressions. Elle doit lui permettre de corriger ses points faibles tout en soulignant ses points forts (François, Noël, Pirard & Camus, 2014).

Faciliter l'auto-évaluation

Lors des évaluations formatives, le tuteur doit également encourager le jeune à s'auto-évaluer, à savoir : se (re)mettre en question, se poser des questions, prendre du recul sur soi et ses/les pratiques, être conscient de ses propres limites...



Facile à dire... mais difficile à concrétiser ! Quelles sont les **bonnes pratiques** pouvant favoriser la mise en place du bilan d'évolution ?

- ▶ Prendre le temps de faire le point régulièrement avec le jeune sur ses forces et faiblesses, ainsi que sur les pistes possibles d'amélioration. Au minimum, cette évaluation doit avoir lieu une fois par semaine, lors d'un entretien individuel.
- ▶ Partir d'observations concrètes réalisées sur le terrain (cf. fiche 11). Observer le jeune sur le terrain (en interaction avec les enfants, les parents ou les collègues) peut aider le tuteur à renvoyer le jeune à ses comportements, son attitude, ses paroles en situation. Cette manière de procéder facilitera une prise de conscience et une réflexion sur les conséquences positives et/ou négatives des pratiques du jeune.
- ▶ S'aider des outils disponibles, comme les référentiels de compétences décrivant les profils (de qualification et de formation) relatifs à des **métiers** spécifiques: <http://www.enseignement.be/index.php?page=25750>

Ces référentiels répertorient l'ensemble des compétences relatives à un métier, comme celui d'animateur/trice ou de puériculteur/trice. Grâce à ceux-ci, le tuteur peut inciter le jeune à prendre du recul sur sa profession et à en découvrir certaines facettes méconnues, qu'il ne maîtrise peut-être pas.

Par exemple, sur base du référentiel concernant le métier d'animateur, il peut réfléchir avec lui de manière plus approfondie sur la compétence de communication, qui peut se décliner avec de nombreux interlocuteurs tels que: les collègues, les supérieurs hiérarchiques, les enfants, les parents, etc.

Vigilance :

Le tuteur doit faire preuve d'une grande ouverture d'esprit. Cette fiche s'applique donc aussi à lui : il doit pouvoir (ou apprendre à) s'auto-évaluer et reconnaître ses limites en tant que tuteur. Il doit en particulier être conscient des limites de son rôle au niveau de l'évaluation, à savoir :

QUI ?	QUOI ?	COMMENT ?
Tuteur	Évaluation formative	Encourager l'auto-évaluation du jeune, l'aider à identifier ses forces et ses faiblesses, chercher avec lui des solutions pour remédier à ses difficultés.
Responsable hiérarchique	Évaluation sommative	Vérifier les acquis du jeune, le recadrer si nécessaire.

►►► POUR ALLER PLUS LOIN :

François, N., Noël, S., Pirard, F. & Camus, P. (2014). *Soutien au tutorat et à l'encadrement des stages dans le secteur des Milieux d'Accueil d'Enfants (0-12 ans)*, fiche 15. Carnet de bord à l'usage des tuteurs et formateurs de stagiaires en puériculture, auxiliaire de l'enfance, animateurs et éducateurs en milieux d'accueil d'enfants de 0 à 12 ans.